

Evaluation report title	Year	Responsible Office	Eval. report type	Region	Period covered	Recommendation title	Recommendation text	Recommendation status (accepted, partially accepted or rejected)	Priority (high, medium or low)	Action point title	Action point text	Implementation Year
Haiti Country Programme Evaluation (2017-2021)	2021	Haiti CO	Country Programme Evaluation (CPE)	LACRO	2017-2020	NO.1. Recommendations stratégiques: Recommandation 1 (R1)	1. Augmenter la priorité donnée à l'autonomisation des adolescentes et leur capacité à être pleinement responsables de leur santé sexuelle et reproductive	Acceptée	Elevé	1.1. Elaborer une Stratégie cohérente et proportionnée aux enjeux pour les adolescentes	1.1. L'Elaboration d'une stratégie cohérente et proportionnée aux enjeux, en matière d'autonomisation des adolescentes et leur capacité à être pleinement responsables de leur santé sexuelle et reproductive en lien avec les axes du nouveau programme pays.	2024
										1.2. Appuyer des services spécifiques SSR sécurisés pour les jeunes femmes-filles	1.2. Appui aux partenaires proposant des points de service SSR sécurisés pour les jeunes femmes-filles pour : • Associer les conseils SSR/VIH à la sensibilisation sur l'égalité des sexes dans le développement des compétences parentales et de vie courante ; • Prendre en charge financièrement les complications médicales des avortements (et des VBG); • Développer une communication spécifique (réseaux sociaux) à l'intention de ce groupe.	2023
										1.3. Associer la SSR dans les activités parascolaires et les curriculums scolaires des 15-19 ans.	1.3. Une approche complémentaire pour atteindre le résultat attendu consiste à associer la SSR dans les activités parascolaires et les curriculums scolaires des 15-19 ans. Elle consistera à : • Introduire l'approche par les droits humains y compris l'autonomie corporelle dans les activités parascolaires ; • Associer systématiquement le développement des compétences parentales à la SSR ; • Mobiliser les sage-femmes comme intervenants en milieu scolaire.	2025
						NO.2. Recommendations stratégiques: Recommandation 2 (R2)	2. Appuyer les administrations centrales (MSPP, MCFDF, MJSAC, MENFP) pour qu'elles donnent aux directions départementales des exemptions pour mobiliser les ressources humaines et financières proportionnées à l'ampleur du défi du taux de mortalité maternelle, des besoins de PF non satisfaits et l'accès à la SSR dans les zones reculées.	Acceptée	Elevé	2.1. Maintenir le plaidoyer auprès des Administrations centrales pour plus d'autonomie des directions et coordinations départementales notamment le MCFDF pour l'opérationnalité de la coopération sur le terrain.	2.1. L'UNFPA peut soit changer de stratégie, soit convaincre le gouvernement d'ouvrir des espaces de liberté, d'initiative et de flexibilité au niveau des administrations déconcentrées.	2023
										2.2. Responsabiliser les directions départementales sanitaires d'assurer la mise en œuvre effective du SDMR	2.2. La direction générale fait circuler une circulaire exigeant les hôpitaux départementaux et HCR encadrés par les DD à faire l'audit de tous les décès maternels tant communautaires qu'institutionnels	2024
										2.3. Rendre effectif l'apport du gouvernement pour l'achat des contraceptifs	2.3. Le gouvernement alloue un pourcentage pour l'achat des contraceptifs	2023
						NO.3. Recommendations stratégiques: Recommandation 3 (R3)	Identifier et renforcer de nouveaux partenaires spécialisés qui complètent les SONU pour qu'ils pilotent les stratégies innovantes de l'UNFPA, que ce soit le développement de stratégies intégrées (protection sociale, dividende démographique) ou des stratégies spécifiques à un groupe (adolescentes, communautés enclavées, survivantes, personnes handicapées...) ou à une activité (fistule obstétricale, prise en charge psychologique...).	Acceptée	Normal	3.1. Positionner les SONU remis à niveau au cœur du dispositif de SSR/PPF.	3.1. Les SONU remis à niveau soient capables d'offrir des services intégrés et spécifiques dans le cadre du nouveau programme, tels que des stratégies spécifiques pour les adolescentes, la prise en compte des personnes handicapées, la prise en charge médicale et psychologique des victimes VBG, les stratégies communautaires avancées pour ne laisser personne derrière, et pour des SONUC, la possibilité de prendre en charge ou de référer les cas de fistule obstétricale.	2025
										3.2. Intensifier les stratégies avancées pour atteindre ceux qui sont laissés à l'écart.	3.2. Réalisation des cliniques mobiles ou des initiatives communales ou communautaires permettra d'atteindre ceux et celles qui sont actuellement laissés à l'écart.	2024

				3.3.Associer le dividende démographique et la santé de la femme.	3.3_Le nouveau programme pays intègre une dimension dividende démographique et santé de la femme et des jeunes.	2023
						2025
						2025
						2024
						2023
						2024
						2021
						2024
						2024
						2023

N0 4. Recommandations stratégiques: Recommandation 4 (R4)

Appuyer la remise à niveau des SONU et l'extension aux délaissés de l'accès à la SSR/PF financés par les partenaires techniques et financiers dans le cadre de projets conjoints et exploitant les opportunités de la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et des ressources domestiques d'Haïti.

Acceptée Elevé

4.1. Atteindre une masse critique pour réduire le taux de mortalité maternelle et généraliser l'accès de tous aux méthodes modernes de contraception.

4.1. Renforcer le fonctionnement du réseau SONU avec une stratégie spécifique sur les structures à forte concentration et également celle difficile d'accès en lien avec le nouveau programme

4.2. Appuyer le MSPP pour préparer le plan de remise à niveau des SONU et organiser la mobilisation de fonds nécessaires.

4.2. Il serait justifié d'appuyer le MSPP pour préparer un plan national de remise à niveau et d'utiliser le crédit de l'UNFPA auprès des PTF pour organiser une table ronde et réunir les ressources nécessaires.

4.3. Appuyer la disponibilité de ressources humaines qualifiées et en quantité (SF)

4.3. Support au MSPP, à l'Université d'Etat d'Haïti, pour continuer avec la formation des professionnels de santé notamment les sage-femmes et les infirmières anesthésistes et leur déploiement à travers les institutions de santé.

N0 5. Recommandations opérationnelles/ Santé maternelle et néonatale: Recommandation SR1

Poursuivre l'appui à l'INSFSF et à la création des deux antennes régionales qui contribueront à augmenter la possibilité d'avoir des sage-femmes dans les SONU. La taille du déficit devrait cependant encourager l'UNFPA, le MSPP et les autres parties prenantes de la profession à susciter des partenariats avec des établissements privés de formation. Il faudrait également orienter les formations vers un suivi de l'application des connaissances et techniques transférées.

Acceptée Elevé

5.1. Ouvrir les antennes régionales des écoles de Sage-femmes.

5.1. Appuyer l'ouverture et le fonctionnement des facultés de Limonade et des Cayes de Sage-femmes.

5.2. Mettre en place un suivi et un contrôle de la bonne application de formations de Sage-femmes dans l'environnement de travail.

5.2. Il est nécessaire (1) de poursuivre les formations sur les soins respectueux pour le personnel des SONU, (2) de placer des affiches sur les soins respectueux au niveau des institutions, (3) de mettre en place un système à la sortie pour mesurer la satisfaction des bénéficiaires.

N0 6. Santé maternelle et néonatale: Recommandation SR2

Améliorer et sécuriser l'approvisionnement des médicaments avec des réponses différenciées en fonction de la gravité des désordres qui affectent la chaîne logistique et recourir plus largement aux cliniques mobiles et aux initiatives communales et communautaires pour élargir l'accès à la SSR à ceux qui sont délaissés du fait de l'éloignement ou des crises.

Acceptée Normal

6.1. Faire appel à un logisticien pour éviter que les ruptures de stocks n'affectent à l'avenir les SONU

6.1. Le pré-positionnement des médicaments est recommandé pour éviter des ruptures de stocks, dans ce contexte de crises à répétition. Il serait nécessaire de mettre à profit le logisticien en poste à l'UNFPA pour appuyer le MSPP et les CDAI dans la gestion des médicaments pré-positionnés et la logistique des intrants.

6.2. Avoir le recours aux stratégies avancées communautaires autour des SONUs dans zones reculées pour ne laisser personne derrière.

6.2. Recourir plus largement aux cliniques mobiles et aux services de Sage-femmes dans les communautés pour élargir l'accès à la SSR à ceux qui sont délaissés, notamment dans les zones les plus reculées ou difficiles d'accès du pays comme Anse-à-Pitre dans les Sud-Est, les Irois dans la Grand-Anse ou Mole Saint Nicolas dans le Nord-Ouest.

N0 7. Planification familiale: Recommandation PF1

Améliorer le système de distribution des intrants PF

Acceptée Elevé

7.1. Aider à une meilleure planification des départements sanitaires en ce qui a trait à la logistique des intrants.

7.1. Renforcer la capacité des départements en distribution d'intrants, en les appuyant dans la mise en place d'un plan de distribution des intrants et l'opérationnalisation de ce plan, en mettant à profit la logistique des partenaires présents sur le terrain (surtout ONG et Agences capables d'aider dans le transport).

7.2. Renforcer la stratégie Push out dans les départements supportés par l'UNFPA

7.2. Mise en place sur une base régulière d'un calendrier d'approvisionnement des départements et institutions sanitaires appuyés par l'UNFPA

N0.8. Planification familiale: Recommandation PF2	Poursuivre le plaidoyer et l'appui technique auprès du MSPP pour que les textes sur les normes et protocoles de PF soient adoptés et mis en œuvre et en parallèle analyser quelles sont les réticences du personnel des SONU vis-à-vis des méthodes modernes de longue durée et développer en conséquence des actions de sensibilisation.	Acceptée	Normal	8.1. Continuer à privilégier la concertation et à faire avancer dans la pratique la démarche axées sur les droits humains	8.1. Organiser des formations sur l'approche droits humains des bénéficiaires pour les prestataires de services des institutions à fonction SONU. Continuer la promotion de l'approche Droits notamment pour la PF au niveau des partenaires d'exécution.	2024
				8.2. Analyser les facteurs internes à l'organisation des SONU qui contribue à la faible diffusion des méthodes de longue durée et définir un plan d'action pour réduire ces obstacles.	8.2. L'UNFPA devrait les analyser et définir un plan d'action pour réduire les obstacles à l'accès des femmes et des filles à des méthodes de longue durée.	2023
N0.9. Adolescents et Jeunes: Recommandation AJ1	Poursuivre son plaidoyer pour le renouvellement des politiques publiques en développant des événements et des concertations conjointes aux trois ministères sur la base d'une théorie du changement mieux adaptée aux blocages culturels et politiques d'Haïti sur la question SSR/PF pour les adolescentes et les jeunes.	Acceptée	Normal	9.1. Mobiliser les médias nationaux pour augmenter la priorité de la SSR/PF des jeunes et adolescents.	9.1. La visibilité des initiatives serait repandue par les médias nationaux qu'il faut mobiliser pour augmenter la priorité de la SSR/PF des jeunes et adolescents. L'action est d'avoir des concertations semestrielles avec les médias nationaux sur les avancées du programme pays et les trois résultats transformateurs.	2023
				9.2. Recourir à des expertises internationales pluridisciplinaires pour établir un diagnostic opérationnel, animer une concertation largement médiatisée	9.2. Il serait opportun de recourir à des expertises internationales pluridisciplinaires pour établir un diagnostic opérationnel, animer une concertation largement médiatisée pour non seulement définir une stratégie cohérente mais également participer à ouvrir de nouveaux espaces de dialogue de politique. Les plateformes d'organisations de la jeunesse gagneraient à y être associées.	2024
N0.10. Adolescents et Jeunes: Recommandation AJ2	Tout en maintenant le contact établi avec le MJSAC, l'UNFPA devrait porter l'effort sur la promotion d'une éducation sexuelle complète dans le système scolaire.	Acceptée	Normal	10.1. Porter l'effort sur la promotion d'une éducation sexuelle complète dans le système scolaire.	10.1. Le 7ème programme devrait se concentrer sur le plaidoyer auprès des gouvernements et la mobilisation de l'opinion publique sur l'éducation sexuelle complète dans le système scolaire. Le programme pays doit intégrer les deux aspects in et out-of-school et les implémenter en termes de plaidoyer ou d'actions directes.	2026
N0.11. Population et développement Recommandation PD1	Poursuivre l'appui à l'HSI pour que les données du RGPH soient disponibles et mises en perspectives pour la SSR (des adolescentes) et l'égalité FH (grossesses précoces, avortement, VBG)	Acceptée	Normal	11.1. Poursuivre l'appui actuel à l'HSI pour la préparation et l'exécution du RGPH	11.1. L'appui actuel à l'HSI pour la préparation et l'exécution du RGPH devra être poursuivi, avec une évolution progressive vers l'appui aux traitements ciblés de données, accessibles et compréhensibles pour les utilisateurs SSR.	2024
				11.2. Appuyer les ministères sectoriels à la mise en place d'un système de suivi des engagements pris avec le Consensus de Montevideo et la CIPD25, notamment sur le dividende démographique.	11.2. L'UNFPA devrait engager la mise en œuvre des actions de renforcement de capacité des ministères visant à mettre en place un système intégré de données et mettre en œuvre les engagements pris avec le Consensus de Montevideo et la CIPD25, notamment sur le dividende démographique. Le Bureau du Secrétaire d'Etat à la Population et aux droits Humains devrait être renforcé par l'UNFPA pour coordonner le suivi des engagements.	2024

N0.12. Egalité des sexes et droits de la procréation: Recommandation ES1	Redéfinir le partenariat avec le MCFDF tout en appuyant l'autonomisation des structures déconcentrées départementales. Promouvoir des partenariats multiformes pour la prise en charge des survivantes de VBG et renforcer les actions visant l'autonomisation économique des femmes.	Acceptée	Elevé	12.1.Redéfinir le partenariat avec le MCFDF sur la base d'une cohérence avec le mandat de l'UNFPA et d'une stratégie élaborée conjointement en vue d'assurer l'autonomisation des structures déconcentrées.	12.1. Le partenariat avec le MCFDF doit être redéfini intégralement, sur la base d'une cohérence avec le mandat de l'UNFPA et d'une stratégie élaborée conjointement en vue d'assurer l'autonomisation des structures déconcentrées.	2023
				12.2.Continuer à soutenir le développement des partenariats multiformes avec différentes organisations, plateformes et d'autres structures étatiques en vue de faciliter la mobilisation de ressources et l'intégration des interventions nécessaires à la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre la violence faite aux femmes.	12.2.(1) Continuer à soutenir le développement des partenariats multiformes avec différentes organisations, plateformes, sous forme de Consortium, en vue de faciliter la mobilisation de ressources et l'intégration des interventions nécessaires à la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre la violence faite aux femmes. (2) Rechercher le soutien des structures autonomes de l'Etat comme l'OPC, l'IBERS, ou des associations comme la CIPUH (la Cellule d'Intervention Psychothérapeutique d'Urgence d'Haïti) dans le mécanisme de prise en charge des survivantes.	2023
N0.13. Egalité des sexes et droits de la procréation:Recommandation ES2	Appuyer la dynamisation d'un observatoire sur les violences basées sur le genre	Acceptée	Normal	13.1.Plaider pour favoriser la mise en place d'un observatoire des violences faites aux femmes pour y apporter des réponses concrètes et construites de manière partenariale.	13.1. Les points d'action sont: (1) Plaider auprès de MCFDF pour favoriser la mise en place d'un observatoire des violences faites aux femmes pour y apporter des réponses concrètes et construites de manière partenariale. (2) Appui de l'UNFPA pour la production des termes de référence. (3) Assistance technique et financière de l'UNFPA pour accompagner le processus de mise en place de l'Observatoire.	2024
N0.14. Crises humanitaires: Recommandation CH1	Améliorer le leadership de l'UNFPA dans la prise en compte du genre en contexte humanitaire à travers le renforcement du sous-groupe VBG et la mise à disposition des données démographiques désagrégées par sexe continuellement mises à jour pour la préparation et la réponse aux crises.	Acceptée	Normal	14.1.Continuer à tirer des enseignements du sous-secteur VBG et les outils des autres groupes thématiques et se renforcer pour devenir un modèle pour l'exercice de ses responsabilités de coordination à l'échelle départementale et nationale.	14.1. Se tenir prêt à assurer la coordination du sous-secteur VBG, (1) en prédisposant du personnel humanitaire approprié et (2) disposant continuellement des données démographiques désagrégées par sexe à jour.	2024
N0.15. Crises humanitaires:Recommandation CH2	Préparer dès à présent la réponse aux effets sur les SONU de la crise politique en cours	Acceptée	Elevé	15.1.Renforcer le bureau de pays pour faire face aux crises humanitaires chroniques.	15.1.Le nouveau programme prévoit un renforcement en faisant de l'humanitaire un résultat spécifique et en programmant un budget conséquent.	2022